



**PALMARES DES PROJETS
DE L'APPEL A IDEES
« COMME UN AIR DE VACANCES ! »**

10 NOVEMBRE 2020

MENTION ESPACE PUBLIC ET MOBILITES 3443

« CYCLES RURAUX »

Requalification du bâti et de l'espace public pour «ré-enchanter» le centre-bourg

- LE VERNET ET LA DÉVITALISATION DE SON CENTRE-BOURG -

La commune du Vernet souffre, comme de nombreuses communes rurales françaises, d'un abandon de son centre bourg. Cette déprise du centre apparaît au profit de parcelles gagnées sur des terres agricoles, donnant naissance à des lotissements de maisons isolées qui grignotent le paysage du sud de Vichy.

Face à ce constat, le plan local d'urbanisme a supprimé 60% du potentiel constructible de la commune afin de concentrer son développement dans le centre-bourg. En effet, celui-ci dispose déjà de nombreux atouts existants (structures bâties, réseaux de distribution d'eau et maillages routiers) capables, s'ils sont réinventés, de pallier aux difficultés de la commune (mauvaise accessibilité piétonne, bâti vacant et dégradés, isolement de la population, déclin de l'activité, etc) *Alors quelle stratégie d'urbanisation peut-on aujourd'hui mettre en place pour favoriser un développement durable et social de la commune du Vernet ?*

La proposition suivante cherche à s'appuyer sur le déjà-là pour mettre en place des stratégies de développement cycliques : les cycles ruraux. Ceux-ci permettent de répondre aux questions de végétalisation du village, du bâti vacant et dégradés, aux nouvelles formes d'espaces collectifs et au développement touristique.

- CYCLE 1 : LE CYCLE DE L'EAU -

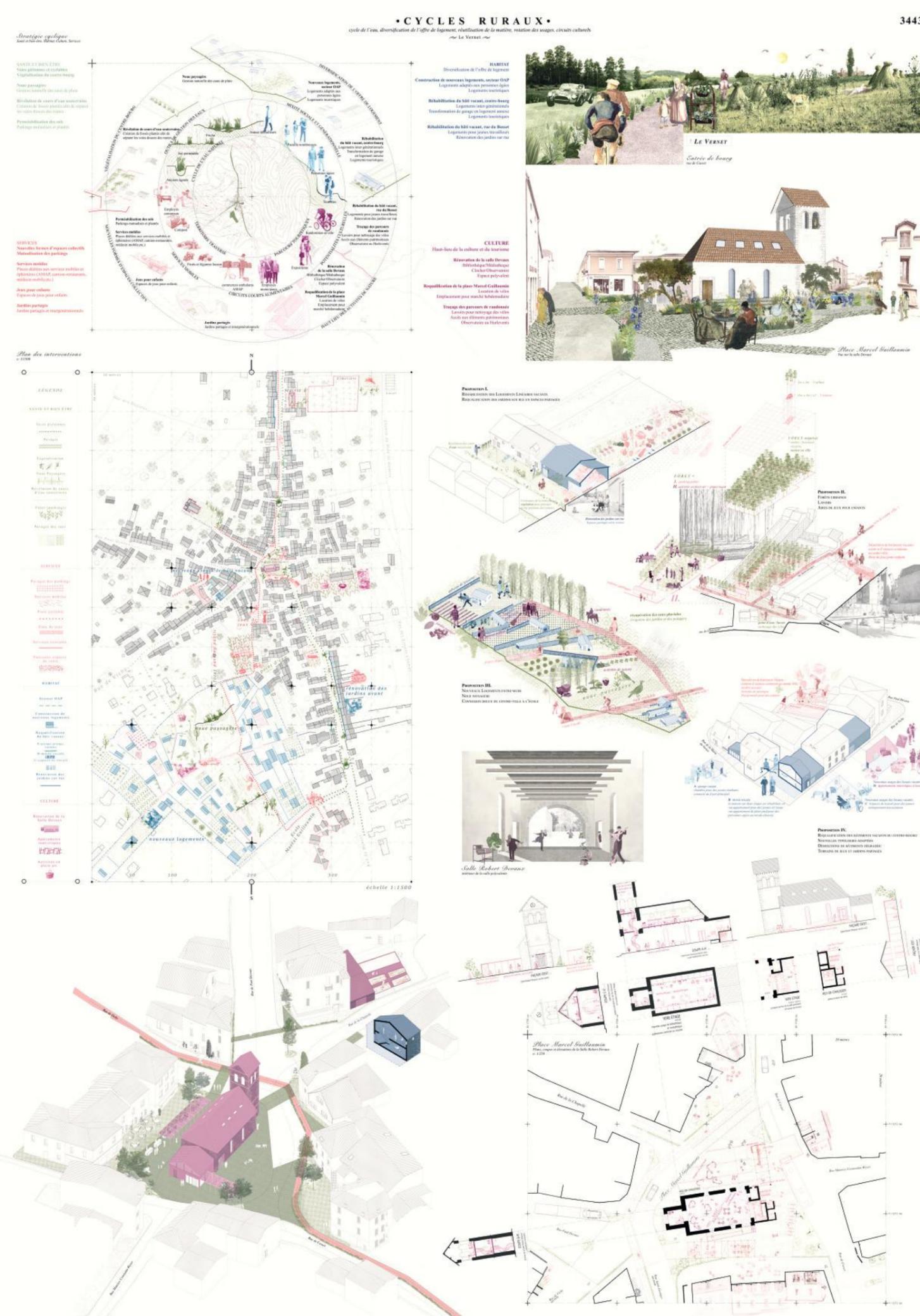
Construite sur un point haut, la commune du Vernet possède un système de gestion des eaux étendu dont la gravité permet de conduire les eaux de pluies récoltées depuis la place Marcel Guillaumin jusque dans les plaines alentours. Le projet déploie trois types d'outils de gestion du cycle l'eau :

- La révélation de cours d'eau souterrains.
 - La perméabilisation des sols des parc/parkings mutualisés
 - Les noues paysagères
- Par l'ouverture de certains réseaux d'égouts d'eaux pluviales et la requalification des bords de routes, cette première intervention permet d'irriguer une végétation qui protégera les pistes cyclable de la route automobile.
- Les sols des parkings mutualisés sont perméabilisés afin de laisser les eaux de pluie s'infiltrer dans le sol et de nourrir des séries d'arbres feuillus qui pourront offrir l'ombre recherchée pour les automobiles.
- La noue paysagère de l'OAP permet de réguler les afflux d'eau pluviale de façon naturelle tout en participant à la création d'un paysage végétale accompagnant les voies cyclables qui mènent à l'école.

- CYCLE 2 : LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT -

La population habitant au Vernet est diverse, c'est pourquoi il est important de déployer des typologies de logements adaptés aux populations qui l'habitent.

- Construction neuve, secteur OAP
- Les anciennes parcelles agricoles sont conservées dans le secteur de l'OAP afin de construire diverses typologies de maisons individuelles. Ces maisons sont construites entre des murs de pierres qui créent une séquence d'espaces allant du public au plus intime grâce à la gestion des orientations, des vues et de la lumière. Chaque maison est unique et possède ses propres dimensions de fenêtres ou de portes, adaptées aux





L'objectif premier de cette réflexion urbaine est de valoriser les qualités préexistantes au Vernet. Elle se base sur 4 types d'actions spatialisées et phasées: les secteurs, les axes, la transformation du bâti vacant et dégradé, et le paysage. Ces actions sont à mener par la mairie avec l'aide de la participation habitante aussi bien dans la réflexion que dans la mise en oeuvre, afin de créer le Vernet de demain à l'image de sa communauté.

Les secteurs sont des espaces publics majeurs à redéfinir, remodeler comme la place Marcel Guillaumin, les abords de l'école, ou à créer tel que l'OAP des Petits Près. Le but est d'offrir des lieux de rencontre et de permettre l'appropriation de l'espace par les habitants au travers notamment de manifestations et d'événements festifs. Une réflexion sur la mutualisation des stationnements est associée à ses espaces.

Les axes sont les voiries principales qu'il convient de repenser dans l'optique de prioriser les mobilités douces par une voie partagée, permettant de faire ralentir les voitures mais aussi de rendre plus agréables leurs abords afin de donner une nouvelle image du coeur de bourg. Il est essentiel de végétaliser le maximum de pieds de façade en décroustant l'enrobé et en offrant ainsi un cadre plus bucolique avec un bâti plus sain qui respire.

Au sujet des bâtis vacants une stratégie est adoptée: certains feront faire l'objet de démolition lors d'un état trop dégradé afin des les reconstruire en garage avec terrasse ou d'offrir un jardin à des logements existants, les rendant propices à l'installation de familles. Ils peuvent également être rénovés de façon à s'adapter aux modes de vie contemporains ou encore devenir des locaux communautaires. On peut notamment imaginer un atelier de bricolage participatif afin que les habitants puissent construire eux-mêmes des mobiliers extérieurs en fonction de leurs envies, dans l'optique réinvestir des espaces publics délaissés.

La valorisation des paysages passe notamment par la redéfinition des entrées de bourg identifiées grâce à une matérialité différente mais aussi par la création d'un verger communautaire investissant une terre non cultivée afin de limiter l'étalement urbain mais aussi d'offrir une nouvelle couronne paysagère pouvant être reproduite sur les terres en bordure du centre.

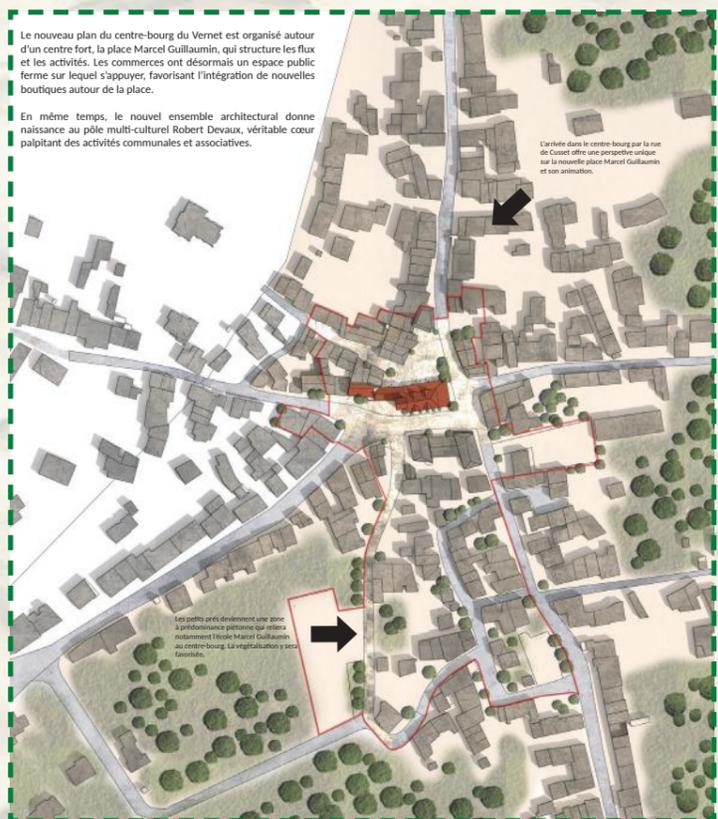
L'élément déclencheur de cette revitalisation est la transformation de la salle Robert Devaux et de ses abords. Actuellement l'ancienne église fait frontière entre les commerces, et les voiries empêchent l'identification d'une réelle place. Afin de conforter cette centralité, la salle Robert Devaux est transformée en halle polyvalente. Par le biais de grands volets, elle s'ouvre sur l'espace public faisant partie intégrante de la nouvelle place et laissant passer les vues et les usagers. Le calepinage de cet espace vient se dessiner de façon verticale du Nord et Sud, affirmant ainsi cette connexion. Afin d'offrir un espace largement piéton la voie devant le Vival est supprimée et un plateau partagé est créé. Les combles sont investies et deviennent une salle multimédia accessible PMR. Ce nouveau lieu plurifonctionnel permettra d'accueillir les nombreux événements culturels de la commune dans un lieu baigné de lumière grâce à l'installation de lucarnes.

Le but est de créer un lieu fédérateur en plein coeur du village où les habitants pourront se retrouver pour des moments de partage, dynamisant ainsi le Vernet.

"CŒUR DE BOURG"

Le nouveau plan du centre-bourg du Vernet est organisé autour d'un centre fort, la place Marcel Guillaumin, qui structure les flux et les activités. Les commerces ont désormais un espace public ferme sur lequel s'appuyer, favorisant l'intégration de nouvelles boutiques autour de la place.

En même temps, le nouvel ensemble architectural donne naissance au pôle multi-culturel Robert Devaux, véritable cœur palpitant des activités communales et associatives.



« Le renouveau a toujours été d'abord un retour aux sources. »
Romain Gary, La danse de Gengis Cohn, 1967.

SIMPLIFIER LES FLUX

La ville de Le Vernet marque par le potentiel étonnant de son centre-bourg, tout autant que par l'incompatibilité de son urbanisme actuel à accueillir l'activité ordinaire comme extra-ordinaire que ses habitants accomplissent au quotidien.

L'étude urbaine de la place Marcel Guillaumin a permis de constater que la salle Robert Devaux n'est aujourd'hui qu'un objet au milieu d'un rond-point. Le flux circulaire et parfois intense des véhicules est la cause principale de l'impossibilité pour la place et la salle, pourtant centrales, d'exister dans l'esprit et la vie des habitants.

Il est indispensable de simplifier les flux en détournant la rue de Vichy pour la faire passer au sud de la salle Robert Devaux et ainsi rendre piétonne toute la partie nord de la place. La salle Robert Devaux devient ainsi le socle sur lequel s'appuie la nouvelle place piétonne.

Cette nouvelle place se doit également d'être annoncée par un signal fort, qui la mette en valeur. Territoires historiques, l'Auvergne et le Bourbonnais, dont la commune de Le Vernet garde la frontière, sont familiers des villages aux entrées fortifiées, comme à Charroux, non loin de Vichy. Ces portes, qui seront réalisées en pierre d'Auvergne comme celle des carrières Viallet proches, forcent le respect des visiteurs et sont un marqueur fort du passage d'un monde à l'autre ; de celui des voitures à celui des piétons, de celui du quotidien à celui des vacances.

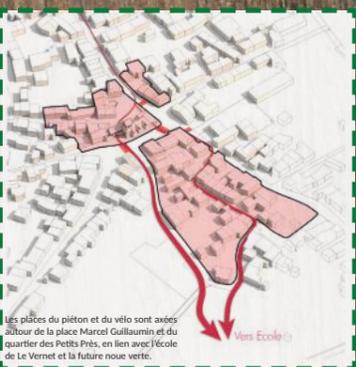
REMETTRE «L'ÉGLISE» AU CENTRE DU VILLAGE

La salle Robert Devaux est un bâtiment ancien, un des seuls qui témoigne encore du patrimoine du village : les vignes de Saint-Pierre doré, les lavoirs. Il doit être conservé et même développé. La création d'un passage en arcade entre la salle d'expositions et les bâtiments vacants de l'angle de la place est aussi le moyen de créer du lien urbain grâce à un nouvel ensemble architectural aux usages multiples qui pourra rassembler nombre des activités associatives des habitants, un café-livres associatif etc...

Il a également été choisi de réaménager les combles, et d'ouvrir la salle Robert Devaux sur cette nouvelle place publique en la dotant d'un auvent majestueux pour protéger les passants et nombreux marcheurs, en offrant un espace de départ et d'arrivée pour les randonnées locales ainsi qu'un abri pour les rencontres fortuites.

PEU DE MOBILIER URBAIN... POUR DE PLUS DE FLEXIBILITÉ

Dans la perspective d'une place publique capable d'accueillir des événements en extérieur, de la fête de la Saint-Georges à la fête de la Musique, des concerts et marchés de producteurs, le mobilier urbain fixe (souvent gênant) sera limité et la végétalisation se concentrera sur les pourtours de la place afin de disposer d'un espace central franc et majestueux à la hauteur du dessin futur de Le Vernet.



PRIX DES HABITANTS

3342

« DANS LE VILLAGE DE LE VERNET, LE CENTRE-BOURG DEVIENT : COEUR DE BOURG »

« Le renouveau a toujours été d'abord un retour aux sources. »
Romain Gary, La danse de Gengis Cohn, 1967.

- SIMPLIFIER LES FLUX -

La ville de Le Vernet marque par le potentiel étonnant de son centre-bourg, tout autant que par l'incompatibilité de son urbanisme actuel à accueillir l'activité ordinaire comme extra-ordinaire que ses habitants accomplissent au quotidien.

L'étude urbaine de la place Marcel Guillaumin a permis de constater que la salle Robert Devaux n'est aujourd'hui qu'un objet au milieu d'un rond-point. Le flux circulaire et parfois intense des véhicules est la cause principale de l'impossibilité pour la place et la salle, pourtant centrales, d'exister dans l'esprit et la vie des habitants.

Il est indispensable de simplifier les flux en détournant la rue de Vichy pour la faire passer au sud de la salle Robert Devaux et ainsi rendre piétonne toute la partie nord de la place. La salle Robert Devaux devient ainsi le socle sur lequel s'appuie la nouvelle place piétonne.

Cette nouvelle place se doit également d'être annoncée par un signal fort, qui la mette en valeur. Territoires historiques, l'Auvergne et le Bourbonnais, dont la commune de Le Vernet garde la frontière, sont familiers des villages aux entrées fortifiées, comme à Charroux, non loin de Vichy. Ces portes, qui seront réalisées en pierre d'Auvergne comme celle des carrières Viallet proches, forcent le respect des visiteurs et sont un marqueur fort du passage d'un monde à l'autre ; de celui des voitures à celui des piétons, de celui du quotidien à celui des vacances.

- REMETTRE L'ÉGLISE AU CENTRE DU VILLAGE -

La salle Robert Devaux est un bâtiment ancien, un des seuls qui témoigne encore du patrimoine du village : les vignes de Saint-Pierre doré, les lavoirs. Il doit être conservé et même développé. La création d'un passage en arcade entre la salle d'expositions et les bâtiments vacants de l'angle de la place est aussi le moyen de créer du lien urbain grâce à un nouvel ensemble architectural aux usages multiples qui pourra rassembler nombre des activités associatives des habitants, un café-livres associatif etc...

Il a également été choisi de réaménager les combles, et d'ouvrir la salle Robert Devaux sur cette nouvelle place publique en la dotant d'un auvent majestueux pour protéger les passants et nombreux marcheurs, en offrant un espace de départ et d'arrivée pour les randonnées locales ainsi qu'un abri pour les rencontres fortuites.

W DE MOBILIER URBAIN, UNE GRANDE FLEXIBILITÉ -

Dans la perspective d'une place publique capable d'accueillir des événements en extérieur, de la fête de la Saint-Georges à la fête de la Musique, des concerts et marchés de producteurs, le mobilier urbain fixe (souvent gênant) sera limité et la végétalisation se concentrera sur les pourtours de la place afin de disposer d'un espace central franc et majestueux à la hauteur du dessin futur de Le Vernet.